

Midi Libre

Sète

SÈTE / ARISTIDE-BRIAND

PARKING

DES CITOYENS CONTRE LE MAIRE

L'association Bancs publics, qui lutte contre ce chantier vient de déposer, avec 160 habitants du bassin de Thau, une citation en justice.

Page 2



PHOTO PHILIPPE MALOC

Photo Olivia Auri

Bancs publics et 160 citoyens citent directement le maire en justice

SOCIÉTÉ

L'association passe un nouveau cap en déposant, avec 160 citoyens.

Philippe Malric

pmalric@midilibre.com

Le dossier de 120 pages a été déposé vendredi 7 février par l'avocat Stéphane Fernandez au greffe du tribunal correctionnel de Montpellier. « Ils n'avaient jamais vu ça », a commenté François Piettre, qui gère les dossiers en justice de l'association Bancs publics, luttant à Sète depuis trois ans contre le chantier de création d'un parking sous l'esplanade Aristide-Briand.

Les juges directement saisis

« Ils n'avaient jamais vu cela, a-t-il poursuivi ce mercredi 12 février lors d'une conférence de presse, car il y avait 160 citations directes de citoyen du bassin de Thau, plus celle de Bancs publics. » La procédure de citation directe, généralement utilisée pour de « petites » affaires comme les conflits de voisinage, permet de saisir directement les juges, sans passer par le long chemin d'un dépôt de plainte, et de convoquer les personnes ci-



François Piettre (au centre) a détaillé la procédure.

PHILIPPE MALRIC

tées afin qu'elles s'expliquent.

Six personnes morales ou physiques visées

Dans ce dispositif pénal, six personnes physiques ou morales sont visées. Il y a tout d'abord la Ville de Sète et la SPLBT pour « tentative d'escroquerie au jugement », les sociétés Abesol et Antea pour « faux et usage de faux », Christophe Clair (le patron de la SPLBT) pour « prise illégale d'intérêt » et « tentative d'escroquerie au jugement » et enfin le maire François Comminhes pour « menaces réitérées », « prise illégale d'intérêt »

et « l'abstention volontaire de prendre les mesures permettant de combattre un sinistre mettant des personnes en péril ». François Piettre : « Cette dernière concerne toutes les atteintes à l'environnement avec la perte de l'ombre, la future pollution automobile et bien sûr tous les problèmes par rapport à l'eau. »

L'eau, le point de départ

Cette eau – « point de départ de tout », comme l'a résumé Christophe Lalia, le président de l'association – dont les parties civiles pensent qu'il y a eu « plusieurs infractions afin d'évi-

ter une enquête environnementale. » D'ailleurs pour Christophe Lalia, « ils avaient une autorisation de pompage de douze semaines et on les a dépassées. »

Quand arrivera la première audience ?

Les dossiers désormais déposés, c'est désormais à la justice de caler une première audience. Qui, vu l'encombrement des tribunaux, ne devrait pas être pour très bientôt. Peut-être que d'ici là sera tombé l'autre procédure de Bancs publics, celle devant le tribunal administratif concernant le permis de construire.